DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27/06/2024

Numéro: 2024/063

<u>Objet</u>: Appels à projets associatifs pour le festival Les Ulis en vert 2024

Rapporteur: Hawa COULIBALY

Membre	S
du Conseil mu	ınicipal
En exercice	35
Présents	27
Représentés	7
Absents	0

Le 27 juin 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 27, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Guénaël LEVRAY pouvoir à Hajer MOHSNI, Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Jean-Gaston MOUHOUNOU pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Agnès FRANCART pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loutfi OULALIT pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

ABSENT

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Loïc BAYARD

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le :

1 1 1111 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : 1 1 1111 . 2024

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur des Services Techniques et de la Biodiversité

Paul DA SILVA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport par lequel Mme Hawa COULIBALY, 3e adjointe au Maire, chargée de la Vie associative et de l'Education populaire, expose ce qui suit :

« Avec plus de 250 associations recensées, la Commune des Ulis se caractérise par un tissu associatif particulièrement dense qui fait la richesse, l'intensité de sa vie sociale et forge, depuis de très nombreuses années, l'identité de la Ville.

Engagée à leur côté, la Ville des Ulis a développé, ces dernières années, une politique publique d'accompagnement du mouvement associatif organisée autour de trois priorités :

- la mise à disposition d'équipements et d'infrastructures qui concourent directement à l'action des associations (locaux, matériels,...) ;
- l'aide au bon fonctionnement et à la gestion associative, l'accompagnement au projet et aux démarches de mutualisation : Maison Des Associations avec l'association (APOGÉ), qui propose notamment un centre de conseils et d'appui à la vie associative,...;
- une meilleure connaissance et la valorisation du mouvement associatif : organisation du Village des associations, co-organisation de manifestation Ville/associations ...

A ces priorités opérationnelles, et aux aides directes ou indirectes qui en découlent, s'ajoute un accompagnement financier par la Ville, par le biais de subventions annuelles, essentiel et indispensable à la préservation, la pérennité et au développement de ce mouvement associatif.

Aussi, pour soutenir et redynamiser la Vie associative locale, la Commune des Ulis a lancé pour 2024 un « Appel à projets » associatifs, dans le cadre du festival de la transition écologique « Les Ulis en vert ».

Pour cette édition 2024 du Festival « Les Ulis en vert », les associations ci-dessous sollicitent un soutien financier de la Commune pour la mise en place des animations. Il est décidé des attributions suivantes :

Associations	Actions proposées	Montants attribués
WaliYa	Lutte contre la précarité d'hygiène	670,00 €
Union des Associations des Ulis	Ecologie sans frontières	600,00 €
Association OSE ZD	Exposition manipulatoire sur la thématique du plastique	500,00 €
A Vélo Sans Age antenne des Ulis	Transport des participants en triporteurs	60,00 €
Association pour Vivre I'AutoGestion (AVAG)	Atelier réparation et recyclage	300,00 €
CES (Citoyens Ecologistes et Solidaires) en lien avec AMAP-ULIS & The Shifters	Graffons l'écologie, animation sur le changement climatique : fresque-quizz du climat, présentation de l'AMAP-ULIS, marché des producteurs bio et locaux et débat sur les intérêts d'une alimentation locale, biologique et en circuit court.	560,00 €
Scientipole Savoirs et Société S[cube]	S[lab] - Mission MIAM	1 100,00 €
Des Abeilles Pour Nos Enfants	Stand santé et nature et Balade de découverte des plantes sauvages et de la biodiversité.	945,00 €
Diver-6T	Atelier jus d'orange pressé maison	800,00 €
Association Le Triangle Vert	Atelier cuisine et découverte des agriculteurs·rices du territoire	100,00 €

Ces animations s'inscrivent dans le cadre général des relations contractuelles arrêtées chaque année dans le cadre des Appels à projets passée entre les associations des Ulis et la ville.

Dans ce cadre, il convient de signer les conventions d'Appels à projets avec les associations ses sections concernées, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Les projets des associations ont fait l'objet d'une présentation en Commission Fabrique citoyenne du 29 mai 2024 qui a donné un avis favorable.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Commission Fabrique citoyenne en date du 29 mai 2024;

Considérant que les associations concernées remplissent des missions d'intérêt général et contribuent au développement de la vie associative de la commune ;

Considérant que la commune, par son soutien financier, réaffirme l'engagement continu pour les associations concernées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL:

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 670.00 € à l'association WALIYA ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 600.00 € à L'Union des Associations des Ulis ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 500.00 € à l'association OSE ZD ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 60.00 € à l'association A Vélo Sans Age (AVSA), Antenne des Ulis ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 300.00 € à l'Association pour Vivre l'Auto-Gestion (AVAG) ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 560.00 € à l'Association Citoyens Ecologistes et Solidaires (CES) ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 100.00 € à l'Association Scientipôle Savoirs et Société (S[cube]) ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 945.00 € à l'Association Des Abeilles Pour Nos Enfants ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 800.00 € à l'Association Diver-6T ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 100.00 € l'association Le Triangle Vert ;
- DÉCIDE que la subvention sera versée une seule fois sur les comptes des associations et que le montant total de la subvention allouée à l'association, au titre de l'année 2024, pourra être reconsidéré au regard du bilan des activités engagées sur la saison écoulée;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes ainsi que tout acte afférent ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2024.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Vote		
Pour	35	
Contre	0	
Abstention	0	
N'ayant pas pris part au vote	0	

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le 8 juillet 2024

2024-063

Identifiant FAST:

ASCL_2_2024-07-12T13-47-57.00 (MI254320396)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240627-2024-063-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Appels à projets associatifs pour le festival Les Ulis

en vert 2024

Date de décision :

Jun 27, 2024 12:00:00 AM

Certifié Conforme

FIÉ.

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.6. Contributions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur ;

Acte:

DELIB 2024-063 APPEL A PROJET

FESTIVAL LES ULIS EN VERT.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 12/07/24 à 13:47

Date 12/07/24 à 13:47

Date 12/07/24 à 13:52

Par SPANO Christine

Par SPANO Christine